

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 29 septembre 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

N°2026/DELIB/069

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :
*Communauté de
Communes Aigues
Ouvèze en Provence
approbation des
rapports annuels 2025
du délégataire de
l'assainissement et sur
le prix et la qualité des
services de
l'assainissement*

Rapporteur :
Hervé AURIACH

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoints. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Jean- PAUL LENER, Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD-FOUILLEUL, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, et Françoise VIRLOUVET Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Liliane DIAZ, Antonio MUGA ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Gérard THON ayant donné procuration Jean-Luc DA COSTA, Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Sylvia LANFUMEY, Nathalie ROSE ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Isabelle LATARD, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Depuis la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement doit être présenté au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

La compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de Communes Aigues Ouvèze en Provence au 1^{er} janvier 2009.

La gestion du service est déléguée à la Société SUEZ Environnement. Les volumes collectés sont traités à l'usine de Camaret-sur-Aigues.

Il est rappelé que le prix du m³ facturé à l'usager est de 3.17€ TTC abonnement compris (3.32€ TTC en 2024). La part fixe est de 47€ HT par an et par abonné, la part variable est de 2.48€ HT le m³, tarif unique depuis le 1^{er} janvier 2019 comprenant la part collectivité et la part délégataire (prix identique de 2020 à 2024).

En 2025, la mise à jour du schéma directeur d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de la CCAOP a été approuvée par délibération n°2025-096 du 25 septembre 2025. La CCAOP a également confié la réalisation du schéma directeur intercommunal des eaux pluviales au Cabinet EGIS EAU pour un montant de 130 824€ TTC financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées ont également été réalisés chemin de Vacqueyras et avenue du Général de Gaulle à hauteur de 415 995€ TTC. Par ailleurs, le bureau d'études GAXIEU poursuit sa mission de réalisation des études et du suivi des travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration de la commune. Le coût de cette mission s'élève à 288 629,74€ HT soit 346 355,69€ TTC avec une dépense engagée en 2025 à hauteur de 64 237€ TTC. Le permis de construire pour la démolition et la construction d'une nouvelle station d'épuration a été obtenu le 18 décembre 2024, l'enquête publique a été réalisée du 17 octobre au 16 novembre 2025 et l'arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement concernant le système d'assainissement intercommunal de Camaret-sur-Aigues a été obtenu le 06 février 2026.

Les données chiffrées sont les suivantes :

- 1 935 abonnés assainissement, (1 903 en 2024)
- 28.55 km de réseau total d'assainissement,
- 1 usine de dépollution,
- 5 postes de relèvement
- 2 déversoirs d'orage.

PREND ACTE :

- Du rapport annuel 2025 du service de l'assainissement présenté par la société SUEZ Environnement ainsi que le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Isabelle LATARD,
Secrétaire de séance

Publié le : - 2 OCT. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 2 OCT. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

